

**COMMUNE DE CRAC'H**  
Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi 23 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni à l'Espace les Chênes, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS

**Étaient présents (20) :**

Mesdames et Messieurs Jean Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, LE DELEZIR Ronan, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOËS, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Anaïs HENRIO, Jeanne DREANO, Benoît MADEC.

**Absents ayant donné procuration (3) :** Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC avait donné pouvoir à Simon-Maël DESNOËS, Jean-François GUILLAS avait donné pouvoir à Ronan LE DELEZIR.

**Absent (0) :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre LOIZIC

**2020-7-13 Lotissement le Bocéno Est : modification du règlement d'attribution des lots communaux en accession aidée**

*Rapporteur Ronan LE DELEZIR, Adjoint*

Monsieur le Maire rappelle que le règlement d'attribution des lots communaux dans le lotissement le Bocéno Est a été approuvé par délibération 2019-1-6 du 7 février 2019, ce règlement a subi des adaptations approuvées par délibération 2019-7-9 en date du 4 novembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le quartier du Bocéno s'inscrit dans la politique du logement et l'accèsion sociale de la commune.

Il a pour finalité :

- De favoriser le maintien (ou la venue) des familles ayant des enfants en bas âge ou susceptibles d'en avoir de telle manière à :
  - Obtenir un rajeunissement démographique ;

**CONSEIL MUNICIPAL – 23 novembre 2020**

- Stabiliser et augmenter les effectifs scolaires ;
- Eviter les fermetures de classes ;
- De permettre aux jeunes d'accéder à la propriété en résidence principale ;
- D'aider les personnes à faibles revenus à acquérir un bien.

Vu les candidatures présentées lors des dernières sessions d'attribution et afin d'atteindre les ménages cibles que constituent les jeunes couples sans enfant,  
Vu l'avis favorable de la Commission Projets, aménagement et environnement en date du 22 octobre 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'abaisser le seuil minimum pour obtenir un lot à 40 points au lieu de 50 pour permettre à des jeunes couples sans enfant et sans lien avec Crac'h d'acquérir un terrain communal.

Les autres dispositions de la délibération 2019-7-9 sont inchangées.

Entendu l'exposé Monsieur LE DELEZIR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 40 points le seuil minimal pour obtenir un lot ;
- PRECISE que les autres dispositions de la délibération 2019-7-9 restent inchangées.



**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Loïc BONNEMAINS**